

[Text]

The bill does not create any clearly established rights of workers to benefits, and it creates no clearly established obligation on the part of the Government of Canada to provide benefits. Indeed, Bill C-8 creates the possibility that the POWA program will become a political football.

A responsible POWA would have created positive rights of workers to benefits, a positive obligation on the government to provide benefits, clear responsibility for the administration of the program, and standards that have to be met by all federal-provincial agreements.

With regard to the program itself, we will confine ourselves to making three points. First, the benefits are far too low and will be provided to too few older workers. As we understand it, approximately 4,500 workers per year will receive benefits that amount to 42% of their insurable earnings under the UI program, roughly 70% of their UI benefits.

Second, the income security needs of older workers require more than this type of POWA benefit. They also require extended seniority benefits under the UI program based on age and years of continuous employment, UI severance benefits paid for out of designated employer premiums, a repeal of the 1984 decision to treat pension and severance benefits as earnings to be allocated against UI benefits—a decision which is costing mainly older workers \$500 million a year—and a doubling of Canada Pension Plan retirement benefits which will make early retirement a much more viable option for many older workers.

Third, representatives of workers must have an active role to play in administering a program that is so vital to workers and involves a high degree of administrative discretion.

Finally, we must say a few words about the proposal to have benefits paid under the POWA program by purchasing annuities from financial institutions:

First, we find it offensive that the Department of Labour is proposing to transfer work from largely unionized workers in the public sector to largely non-unionized workers in the private financial sector.

Second, we remain to be convinced that the combined public and private administrative costs of the POWA program will be lower by purchasing annuities. In the private pension sphere the purchase of annuities has been

[Translation]

Le Projet de loi ne donne aux travailleurs aucun droit à des prestations clairement établies, et ne crée aucune obligation clairement établie de la part du gouvernement du Canada d'offrir des prestations. En effet, le Projet de loi C-8 crée la possibilité que le programme PATA devienne un ballon de football politique.

Un PATA responsable aurait établi des droits positifs des travailleurs à des prestations, une obligation positive de la part du gouvernement d'offrir des prestations, il aurait clairement établi les responsabilités relativement à l'administration du programme, et des normes à respecter dans toutes les ententes fédérales-provinciales.

En ce qui concerne le programme lui-même, nous nous contenterons de faire trois remarques. D'abord, les prestations sont beaucoup trop faibles et trop peu de travailleurs âgés y seront admissibles. Nous croyons comprendre qu'environ 4,500 travailleurs par an recevront des prestations s'élevant à 42 p. 100 de leurs gains assurables en vertu du programme d'assurance-chômage, c'est-à-dire environ 70 p. 100 de leurs prestations d'assurance-chômage.

Ensuite, étant donné leurs besoins de sécurité du revenu, les prestations en vertu du PATA ne sont pas suffisantes pour les travailleurs âgés. Ces derniers ont également besoin de prestations prolongées au titre de leur ancienneté en vertu du programme d'assurance-chômage calculées en fonction de l'âge et des années de service continu, des prestations de cessation d'emploi de l'assurance-chômage payées à même les primes des employeurs désignés, l'abrogation de la décision de 1984 selon laquelle les pensions et les prestations de cessation d'emploi sont considérées comme étant des gains devant être déduits des prestations d'assurance-chômage—une décision qui coûte aux travailleurs âgés—\$500 millions de dollars par an. Il faudrait également doubler leurs prestations de retraite en vertu du régime de rentes du Canada pour faire en sorte que la retraite anticipée soit une option beaucoup plus viable pour de nombreux travailleurs âgés.

Enfin, les représentants des travailleurs doivent jouer un rôle actif dans l'administration d'un programme qui a une telle importance pour les travailleurs et qui accorde énormément de pouvoirs discrétionnaires aux administrateurs.

Enfin, nous devons dire quelques mots au sujet de proposition selon laquelle on paierait les prestations en vertu du programme PATA en achetant des rentes des institutions financières:

Nous trouvons offensant que le ministère du Travail propose de transférer le travail des travailleurs du secteur public qui sont pour la plupart syndiqués à des travailleurs du secteur financier, pour la plupart non syndiqués.

Deuxièmement, nous ne sommes pas encore convaincus que les coûts administratifs publics et privés du programme PATA seront moins élevés en achetant des rentes. Dans le domaine des pensions privées, l'achat des